

## Arrêté n° 2024-62

### La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu les articles L613-3 à L613-6 et D613-38 à D613-50 du code de l'Education,

#### Arrête

La composition des commissions pédagogiques, prévues par le code de l'éducation dans le cadre de la procédure de validation des études, d'expériences professionnelles et d'acquis personnels pour accéder directement à une formation de licence 2, de licence 3, licence professionnelle, BUT et de Master dispensée par l'Université Lumière Lyon 2 pour l'année universitaire 2024-2025.

Figurent en annexe du présent arrêté les commissions pédagogiques des Masters 1 et 2 Villes et Environnements Urbains de l'UFR ASSP.

Fait à Lyon, le

23/02/2024

La présidente  
Nathalie Dompnier



## COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2024-2025

Master Ville et environnements urbains – M1 Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine

Arrêté n° 2024-62

Président.e Enseignant.e chercheur.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel <b>Obligatoire</b> : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement <b>Facultatif</b> : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean-Yves Authier (PR)	Isabelle Mallon (PR)		
	Marie Morelle (PR)		
	Loïc Bonneval (MCF)		
<b>Suppléant président.e</b>			
Bianca Botéa (MCF, HDR)			

## COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2024-2025

Master Ville et environnements urbains – M2 Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine

Arrêté n° 2024 - 62

<p><b>Président.e</b> Enseignant.e chercheur.e</p>	<p><b>Obligatoire :</b> Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)</p>	<p><b>Facultatif :</b> enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée</p>	<p>Au moins un intervenant professionnel <b>Obligatoire :</b> si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement <b>Facultatif :</b> si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</p>
<p><b>Jean-Yves Authier (PR)</b></p>	<p>Isabelle Mallon (PR)</p>		
	<p>Marie Morelle (PR)</p>		
	<p>Loïc Bonneval (MCF)</p>		